



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2018

Date
de la convocation

09/11/2018

Nombre
de conseillers

En exercice
29

Présents
20

Absents
09

(Dont
Procuration)
00

04

Vote à
l'unanimité
Pour : **20**
Contre : **00**
Abstention : **00**

Certifié exécutoire,
compte tenu de
la transmission
en Préfecture
Le :

La Publication
et/ou la notification
du :

L'An Deux Mille Dix-huit, le Mardi 13 Novembre, à dix-huit heures trente (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 5^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 09 novembre 2018.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3^{ème} adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) - M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) - M. Léonard Edwige BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Louisiane DEGLAS - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (Arrivé à 18h45) - Mme Christelle GILLES - Mme Justina FAVORINUS - M. Jean-Philippe NOËL - M. José JULAN(20)

REPRÉSENTÉS :(00)

ABSENTS : M. Louis LAROCHELLE - Mme Lucie LAROCHELLE - M. François EDAU - Mme Annick BARTHEL - Mme Laurence CHRISTOPHE - Mme Chantal MACHARES - M. Jean-Luc LIBER - M. Jimmy FAUSTA – Mme Laurence CHRISTOPHE.....(09)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mr Michel CHAIBRIANT a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE
A LA CAISSE DES ECOLES
DE TROIS-RIVIERES**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2018 adopté par délibération du Conseil Municipal ;
- Vu la Décision Modificative budgétaire n°2 adoptée par délibération du Conseil Municipal ;
- Vu le projet de la Décision Modificative au budget de la Caisse des Ecoles faisant apparaître un besoin de financement complémentaire d'un montant de cent soixante seize mille euros (176 000€) nécessaire à l'équilibre budgétaire ;
- Considérant que cette somme est destinée à atténuer la participation des parents aux frais de restauration scolaire et périscolaires (halte-garderie, temps d'activité périscolaire) ainsi qu'à l'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de la Commune ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

.../...



.../...

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de Cent soixante-seize mille euros (176 000 €) au budget de la Caisse des Ecoles de la Commune de Trois-Rivières, pour l'exercice 2018.

Article 2 :

De Dire que cette somme sera versée par fraction durant cet exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE